



**PROMOTION DE PROPRIETE INTELLECTUELLE/
IGS DANS LE CADRE DES POLITQUES AGRICOLES
REGIONALES: LE ROLE DU ROPPA**

**Conférence régionale IP4GROWTH
Abidjan 1-2 septembre 2016**



Le secteur agricole reste une composante déterminante des économies des Etats de l'Afrique de l'ouest, tant par l'ampleur de sa contribution à la création de la richesse régionale, de l'emploi, de la gestion de la sécurité alimentaire, que par le positionnement de la sous-région sur le marché international. En effet, L'agriculture contribue à hauteur de 35 % à la formation du PIB régional. Elle occupe une position médiane entre l'industrie 28% et les services 37 %.

Elle occupe 65% des actifs dont plus de la moitié est constituée de femmes. Par ailleurs, l'agriculture est l'un des principaux pourvoyeurs de devises. Tous pays confondus, les exportations agricoles représentent 15,3% de l'ensemble des exportations des produits et services de la région, avec de très fortes disparités d'un pays à un autre.



ECOWAP: Politique agricole de la CEDEAO adoptée en 2005

La vision de l'ECOWAP repose sur deux idées fortes à savoir (i) bâtir une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé et (ii) doter la région ouest africaine d'une agriculture productive et compétitive sur le marché régional et sur les marchés internationaux afin d'assurer à la région la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décentés à ses actifs.



ECOWAP comprend un certains nombre d'axes que sont:

- L'amélioration de la production et compétitivité de l'agriculture

- ✓ Moderniser les exploitations agricoles.

- (i) Les intrants et l'équipement agricoles

- (ii) La recherche agricole et la diffusion des résultats.

- (iii) Le renforcement des possibilités humaines

- (iv) La gestion des ressources qui sont en commun.

Etc



- L'organisation du commerce dans la communauté.
- L'adaptation du régime commercial extérieur.

ECOWAP s'appuie sur deux instruments de mise en œuvre opérationnelle que sont le PRIA au niveau régional et les PNIA et/ou PNIA-SA au niveau national.



III- ECOWAP+10 : Les principaux enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux?

1. Assurer la *sécurité et la souveraineté alimentaire*
2. Mieux intégrer la *dimension nutritionnelle*
3. Comprendre et intégrer *la dimension genre*
4. Affirmer et développer la *complémentarité/spécialisation des agricultures dans l'espace régional*
5. Promouvoir des *modèles d'intensification durable*, réduire les impacts sur le climat et *s'adapter aux changements climatiques*
6. Accroître la *résilience des exploitations familiales*
7. Mieux *hiérarchiser les priorités au niveau régional*



Nouveaux réajustements dans ECOWAP pour amélioration de la politique et les projections dans 10 ans = **ECOWAP+10**.

Au niveau de la vision du modèle agricole

1. Confirmation du bien fondé d'une vision centrée sur la **modernisation de l'exploitation familiale** au regard des enjeux (emplois, revenus/lutte contre la pauvreté, aménagement de l'espace, etc.)
2. Nécessité de préciser le consensus des parties prenantes :
 1. intégrer la notion de **souveraineté alimentaire**
 2. intégrer **la nutrition** en complément indissociable de la sécurité alimentaire ;
 3. intégrer **la climato-sensibilité des agricultures et la résilience** aux différentes échelles, depuis le ménage jusqu'à la communauté régionale ;



niveau des thématiques

2. Bâtir une *politique régionale de l'élevage réellement intégrée* en raison de l'interdépendance des systèmes de production et des complémentarités techniques, économiques et commerciales :
 - a. Fondée sur une vision commune de la modernisation du secteur et de ses perspectives
 - b. La volonté de promouvoir les complémentarités et l'intégration
3. Renforcer *l'attractivité du secteur agricole* et engager une *politique volontariste d'installation des jeunes* = « *Grande cause régionale* »
 - a. Formation professionnelle
 - b. Sécurisation foncière
 - c. Reconnaissance du statut
 - d. Politique de financement et d'aide à l'installation
4. Préparer la région à *affronter une crise agricole/ pastorale / alimentaire majeure (réserves densécurité alimentaire)*



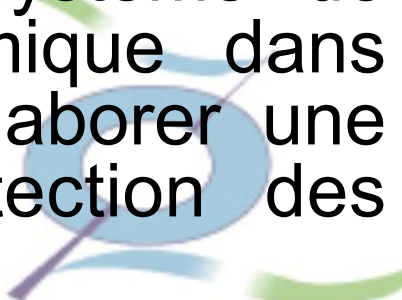
Au niveau des instruments

1. Accélérer le passage à l'échelle des différents instruments régionaux existants (RRSA, Régulation du marché, filets sociaux, etc.)
2. Repenser le financement du secteur :
 1. Hiérarchiser les besoins/diversité des problématiques: fonctionnement et incitations publiques; investissements structurants; financement des EF et des chainons des chaînes de valeur; installation des jeunes, etc.
 2. Définir les réponses / offres de services financiers répondant à chaque problématique
 3. Remobilisation du secteur bancaire et sécurisation du crédit /gestion des risques
3. Accélérer la mise à niveau des systèmes d'information et régler la question de l'information et de l'aide à la décision avant 2025

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, (ECOWAP), en vue d'une amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture dans l'espace CEDEAO un processus inédit.


Cependant, les droits de propriété intellectuelle n'ont pas été pris en compte initialement.

Or, pour être en cohérence avec le système de marché unique et d'intégration économique dans l'espace CEDEAO, il est nécessaire d'élaborer une réglementation harmonisée sur la protection des obtentions végétales.



Un système efficace de protection des obtentions végétales présente des réelles opportunités qui pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de l'ECOWAP, notamment en favorisant l'introduction de nouvelles variétés améliorées et contribuant ainsi à l'amélioration de la productivité de l'agriculture.

La lacune a été partiellement réparée avec l'adoption du Règlement N°C/REG.4/5/2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et des plants dans l'espace CEDEAO



Bien que l'adoption d'un règlement régional constitue une avancée en matière de prise en compte de Propriété Intellectuelle, ce règlement ne prend pas en compte la protection les semences paysannes.

Concernant les Indications Géographiques pour le moment, c'est ce domaine en vierge dans le cadre de ECOWAP.

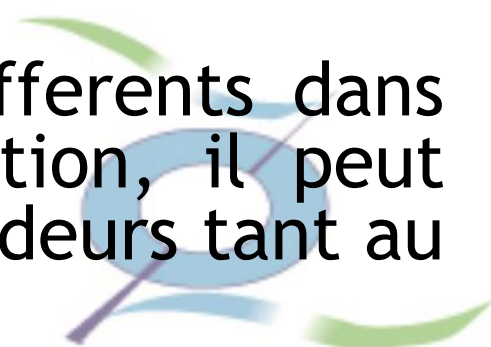
Le processus d'élaboration des nouveaux PRIA et de nouveaux PNIA offre une opportunité de promotion des Igs

VI- Quel rôle pour le ROPPA en tant que réseau des producteurs en Afrique dans la promotion de IGs

Les liens entre les Igs et le développement de l'agriculture ont été largement mis en lumière.

Comment un réseau comme le notre le ROPPA convaincu des avantages à tirer du développement des Igs et la propriété intellectuelle peut-il et va-t-il s'investir:

- L'information et la sensibilisation des producteurs dans leur grande diversité. Nous sommes un réseau de producteurs présent dans les 15 pays de la CEDEAO
- Le Réseau étant présent dans les différents instances de concertation, il peut être vecteur pour sensibiliser les décideurs tant au niveau national que régional



VI- Quel rôle pour le ROPPA en tant que réseau des producteurs en Afrique dans la promotion de IGs

- Le réseau dispose dispose d'un outils de formation appelé Université Paysanne du ROPPA. Dans sa configuration actuelle, elle organise des sessions de formation tant au niveau national que régional pour former des formateurs.
- Le Réseau est engagé également dans sur un chantier appelé cadre de dialogue permanent OP-Recherche Agricole pour le Développement. Il s'agit de construire une alliance stratégique avec la recherche pour qu'elle soit mieux financer par la région et les pays et faire que la recherche soit guidée par la demande.



Merci de votre aimable
attention

